

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le sept décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. COCCOZ Patrick <u>Date de convocation</u> : 1 décembre 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 22160 <u>Objet</u> : Admission en non-valeurs 2022</p> 	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Procuration</u> : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Madame la Trésorière, correspondant aux listes n°2862050233 et n°3014301133, en date du 7 novembre 2018 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur les deux états, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Madame Sonia MICHAUD, présente au conseil municipal l'état des créances irrécouvrables présenté par les services du trésor public, pour les différents budgets communaux.

Elle précise que malgré les différentes relances du service du trésor public, ou compte tenu du faible montant de ces créances, ces dernières ne pourront être recouvrées et doivent donc être admises en non-valeur

Budget	Montant
Budget principal	46 417.73 €

Budget eau et assainissement	4 672.02 €
------------------------------	------------

Le conseil après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la comptabilisation et l'extinction des non-valeurs ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire e tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Après transfert en Sous - Préfecture

Le 08/12/2022

Le Maire

DENNE Jean - Claude

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTRIOND' around the top edge and '15350' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a pine tree and a figure.